

L'ÉDITO DU PRÉSIDENT

La nature est l'un des biens les plus précieux des Hauts-de-Seine. Elle est constitutive de notre territoire et de son histoire, comme l'illustrent des domaines comme la Vallée-aux-Loups et Sceaux ainsi que les forêts domaniales qui traversent les siècles, rejoints par des parcs urbains, aménagés plus récemment. Dans les Hauts-de-Seine, la nature façonne ainsi notre cadre de vie, garantit la résilience de nos villes, et offre à chacune et chacun des espaces de détente et de loisirs.

Avec la volonté de continuer de préserver cet héritage et de le faire prospérer, le Département des Hauts-de-Seine s'est doté en 2021 d'une Stratégie Nature. Sur la période 2021-2025, tous les objectifs que nous nous sommes fixés dans ce cadre ont été tenus, en matière d'ouverture au public d'espaces de nature, de restauration de sites patrimoniaux majeurs, de renforcement de la protection des arbres, et de développement de continuité de nature. Derrière le bilan chiffré, ces résultats sont venus transformer concrètement le quotidien et les habitudes des Hauts-séquanais.



Avec la Stratégie Nature 2026-2030, nous souhaitons prolonger cette dynamique, comme le montrent chacun des 30 000 arbres supplémentaires que nous allons planter et l'ouverture au public de nouveaux parcs. Mais nous franchissons aussi un cap supplémentaire, en renforçant la gestion responsable de nos espaces verts et en inscrivant notre action dans une nouvelle logique structurante : celle de créer un véritable réseau de nature qui maille l'ensemble de notre territoire hauts-séquanais.

À travers la mise en œuvre de projets majeurs comme la Promenade verte, qui reliera tous les espaces de nature du nord au sud du Département, et le Parc Bleu-de-Seine, qui illustre le travail mené par notre collectivité pour reconquérir les berges de Seine et redonner une place centrale au fleuve dans la vie quotidienne des habitantes et des habitants, c'est une vision durable de l'aménagement de notre territoire que porte la Stratégie Nature départementale, en lien étroit avec les initiatives municipales et les actions portées par notre collectivité dans le cadre de notre Agenda 2030.

Face au changement climatique et à ses effets, cette ambition n'est pas seulement nécessaire : elle est une responsabilité collective. En renforçant la place de la nature dans notre territoire, nous faisons le choix d'un Département plus résilient, plus agréable à vivre, et plus solidaire, où chacun peut bénéficier d'un cadre de vie préservé et d'espaces de respiration facilement accessibles.

— Georges Siffredi, Président du Département des Hauts-de-Seine

Les espaces de nature, une politique prioritaire du Département

« **Tous connectés à un espace de nature à moins de 15 minutes à pied** » : le grand objectif de cette politique départementale est de placer chaque habitant des Hauts-de-Seine à proximité d'un espace de nature, et le connecter à **une trame éco paysagère de plus de 3 300 hectares de parcs, jardins, promenades et forêts**. Pour atteindre cet objectif, l'ensemble des acteurs institutionnels et parties prenantes du territoire est mobilisé pour :

- **Créer de nouveaux espaces et liaisons**. Acquérir, aménager, accueillir, entretenir, rénover, valoriser sont les actions au cœur de la stratégie départementale ;
- **Développer des îlots de fraîcheur**, notamment au sein des collèges publics, et en valorisant les délaissés et autres interstices urbains ;
- **Valoriser les espaces de nature** pour leur contribution positive aux enjeux de bien-être en ville, de santé humaine, de protection de la biodiversité, et d'adaptation au changement climatique.

Plus d'informations : hauts-de-seine.fr/la-strategie-departementale-des-espaces-de-nature



Hibou moyen-duc et héron au Parc départemental des Chanteraines. Des espèces sensibles qui témoignent de la qualité écologique du site. Hibou moyen-duc : © CD92 – Manon Berton – Héron : © CD92 – Jean-Luc Dolmaire

30 ans de politiques de protection

Si les premiers inventaires faune et flore ont été lancés en 1995, c'est depuis 2001 et le premier plan pour les ENS que le Département des Hauts-de-Seine met en œuvre **une gestion écologique ambitieuse et contrôlée par un organisme extérieur** : Ecocert grâce au label EVE©. Le Département est aussi engagé avec la Ligue de Protection des Oiseaux – **dix ENS sont labellisés « Refuge pour la biodiversité »**.

Plus d'informations : hauts-de-seine.fr/mon-departement/les-hauts-de-seine/missions-et-actions/initiatives-durables/les-espaces-naturels-sensibles

Les Hauts-de-Seine, un territoire toujours plus vert

Refuges incomparables pour la biodiversité, les promenades, parcs, et jardins départementaux sont également essentiels au bien-être des Hauts-séquanais. Pour les amoureux de la nature comme pour les citoyens invétérés, **le territoire des Hauts-de-Seine compte plus de 500 hectares labellisés espace végétal écologique**, avec de nombreux itinéraires à parcourir **à pied ou à vélo**.

Afin d'ancrer toujours plus solidement le développement durable et la transition écologique au cœur des politiques publiques qu'il met en œuvre, le Département des Hauts-de-Seine s'est doté en 2024 d'**une stratégie globale sur le modèle de l'Agenda 2030** impulsé par l'Organisation des Nations unies. Ce document détaille notamment **les politiques environnementales ambitieuses menées sur le territoire haut-séquanais afin d'atteindre les objectifs** inscrits au programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté le 25 septembre 2015 par l'Assemblée générale des Nations unies.



Balade à vélo dans le Domaine de Sceaux – Parc et musée départementaux © CD92 / Julia Brechler

« Se reconnecter à la nature » : un objectif phare de l'Agenda 2030

L'Agenda 2030 du Département des Hauts-de-Seine identifie cinq enjeux majeurs concernant le bien-être des habitants, la jeunesse et la citoyenneté, le climat et la biodiversité, l'attractivité du territoire, et l'exemplarité de l'administration départementale. Le Département s'est engagé à poursuivre ses politiques de **préservation des paysages et des écosystèmes formant l'infrastructure verte des Hauts-de-Seine**.

Concernant ces enjeux liés au climat et à la biodiversité (« Se reconnecter à la nature »), le Département prévoit notamment la **création et la labellisation de nouveaux parcs départementaux**. Dans la continuité de l'ouverture du **Parc départemental de la Roseraie** à Châtenay-Malabry en septembre 2025, puis du **Parc départemental Gauthier Mougin sur l'Île Seguin** à Boulogne-Billancourt en janvier 2026, il poursuit l'**extension du Parc départemental du Chemin de l'Île** à Nanterre, avec la nouvelle étape que constitue l'**inauguration du Jardin des Papeteries ce vendredi 3 juillet 2026**.

Plus d'informations : hauts-de-seine.fr/toutes-les-actualites/detail/lagenda-2030-la-feuille-de-route-du-departement-en-matiere-de-developpement-durable

Les Espaces Naturels Sensibles départementaux - ENS

- 1 Parc départemental André Malraux
- 2 Parc départemental Casimir Davaine
- 3 Parc départemental de l'Île de Monsieur
- 4 Parc départemental de l'Île Saint-Germain
- 5 Parc départemental de la Folie Sainte-James
- 6 Parc départemental de la Roseraie
- 7 Parc départemental des Chanteraines
- 8 Parc départemental du Chemin de l'Île
- 9 Parc départemental et promenade Jacques Baumes
- 10 Parc départemental Gauthier Mougins
- 11 Parc départemental Henri Sellier
- 12 Parc départemental Pierre Lagravère



- 13 Domaine départemental Albert Kahn
- 14 Domaine départemental de la Vallée-aux-Loups
- 15 Domaine départemental de Sceaux
- 16 Domaine départemental du Haras de Jardy
- 17 Etang Colbert
- 18 Etangs de la Marche
- 19 Promenade bleue
- 20 Promenade des 4 forêts à Clamart
- 21 Promenade des 4 forêts à Vaucresson
- 22 Promenade des Louvresses
- 23 Promenade des Vallons de la Bièvre
- 24 Bois de Galilée
- 25 Bois de la Garenne
- 26 Bois de la Solitude
- 27 Coteau boisé de Bellevue
- 28 Coteau boisé de Garches
- 29 Coteau boisé des Tybilles
- 30 Coteau du Panorama
- 31 Parc des sports de la Grenouillère
- 32 Parc des sports du Pré Saint-Jean

LA STRATÉGIE NATURE 2026-2030

La Stratégie Nature 2026-2030 prolonge les actions engagées depuis 2021 et fixe **une nouvelle feuille de route** pour accompagner l'évolution du territoire face aux enjeux climatiques, renforcer la biodiversité, et améliorer durablement le cadre de vie des habitants.

Elle s'organise autour de cinq grandes orientations :

6) Renforcer la présence de la nature dans les zones urbanisées

Le Département poursuivra la **création de nouveaux espaces de nature**, l'**ouverture de sites au public**, et la **requalification des paysages** du quotidien. Avec l'**ouverture de 20 hectares de nouveaux espaces de nature au public**, cette ambition vise à rapprocher la nature des habitants, notamment dans les secteurs les plus denses, tout en améliorant la qualité des espaces publics.

7) Développer un réseau continu de parcs, promenades et continuités écologiques

La stratégie **renforce les connexions entre les parcs départementaux, les forêts, les berges de Seine, les quartiers et les gares**. Le **développement de la Promenade verte, du Parc Bleu de Seine** et des nouvelles promenades permettra de constituer un véritable **réseau de nature à l'échelle du territoire**, favorable à la fois aux déplacements des habitants et aux continuités écologiques.

8) Renforcer la politique départementale de l'arbre

L'arbre constitue un élément majeur du paysage et un levier d'adaptation au changement climatique. La stratégie prévoit d'**amplifier les plantations**, de **mieux protéger le patrimoine arboré**, de **poursuivre la valorisation des arbres remarquables** et de proposer la labélisation avec l'association ARBRES, enfin de diffuser et créer un réseau professionnel autour du Guide de l'arbre afin d'accompagner les collectivités dans leurs projets d'aménagement.

9) Adapter les espaces de nature aux évolutions climatiques

Les parcs départementaux évoluent pour **répondre aux défis du changement climatique**. La stratégie encourage des **modes de gestion plus sobres**, le **développement de parcs dépendant le moins possible des ressources** de la ville (énergie, eau, traitement des déchets, etc.), la préservation des ressources en eau, le renforcement des îlots de fraîcheur, et l'accueil d'une biodiversité mieux adaptée aux conditions climatiques futures.

10) Développer les actions de sensibilisation et d'éducation à la nature

La nature se protège aussi par la connaissance et le partage. **Le Département renforcera son programme d'animations, développera l'éducation à la nature** pour tous les publics, soutiendra les **démarches de médiation** et **fera des parcs des lieux d'apprentissage**, de découverte et de rencontre avec le vivant, avec l'objectif d'atteindre **500 animations par an** et développer un nouvel événement : **la Nuit des parcs**.

Reconquérir les paysages urbains

La stratégie accompagnera plusieurs opérations majeures de requalification paysagère. L'ouverture du **Delta Vert** et l'aménagement des **Gallicourts** illustreront cette ambition de créer de nouveaux espaces de nature dans des secteurs en mutation, notamment pour retrouver un usage agricole. D'autres projets, comme l'**Avenue Parc** sur la RD20 à Gennevilliers ou la requalification du **boulevard Patrick-Devedjian**, contribueront à transformer de grands axes urbains en espaces plus végétalisés, plus agréables à vivre, et mieux adaptés aux mobilités douces.



*Vallon des Gallicourts à Rueil-Malmaison. Dernier vallon agricole du département.
© CD92 – Stephanie Gutierrez-Ortęga*

Faire de l'arbre un élément structurant du territoire

La politique départementale de l'arbre sera renforcée afin de mieux protéger, gérer et développer le patrimoine arboré des Hauts-de-Seine. Elle s'appuiera notamment sur le **Guide de l'arbre** et le **barème départemental de la valeur des arbres**, désormais références pour les projets d'aménagement. Avec un objectif de **30 000 arbres plantés d'ici 2030**, le Département poursuivra également le développement de la trame arborée, la protection et la valorisation des **arbres remarquables**, ainsi que la diffusion de bonnes pratiques auprès des collectivités, des aménageurs et des gestionnaires. Cette politique contribuera à renforcer la biodiversité, à créer davantage d'îlots de fraîcheur et à améliorer durablement le cadre de vie.

Adapter les parcs aux enjeux climatiques

Le Département développera les premiers **parcs autonomes**, conçus pour produire l'énergie dont ils ont besoin, ne pas consommer l'eau de ville, faire des déchets des ressources, ne pas exporter de matériaux, et réduire au maximum l'empreinte carbone. Ces projets permettront d'expérimenter de nouvelles solutions de gestion écologique, de sobriété et de résilience face au changement climatique.

Partager la nature avec tous les publics

La stratégie prévoit enfin le développement d'un programme ambitieux d'animations et d'éducation à la nature. Avec un objectif de **500 animations par an**, le Département des Hauts-de-Seine renforcera les actions de sensibilisation, les événements dans les parcs comme **la Nuit des parcs**, les dispositifs d'éducation à la nature et les partenariats avec les acteurs du territoire afin de favoriser la découverte, la pratique et l'appropriation des espaces naturels par tous les publics.



Le Gué au Domaine de Sceaux, parc et musée départementaux. Une installation artistique éphémère permettant d'expérimenter le paysage autrement. © CD92 – Willy Labre

LES OBJECTIFS À L'HORIZON 2030

Dans le cadre de la stratégie nature 2026, le Département des Hauts-de-Seine se donne pour objectifs :

- d'ouvrir plus de **20 hectares d'espaces de nature au public** ;
- de **relier** les espaces de nature pour **constituer 50 kilomètres de Promenade verte** ;
- de **planter 30 000 arbres** et de **labelliser 10 arbres remarquables** ;
- d'assurer l'aménagement de **3 parcs autonomes** ;
- d'organiser **500 animations nature par an** pour tous les publics et de **renforcer son programme d'éducation à la nature** avec un nouvel événement phare du Département : **La Nuit des parcs**.



Ouvrir

- 20 ha de nouveaux espaces de nature ouverts au public
- Requalifier les paysages dégradés



Relier

- 50 km de Promenade verte
- Lancement du réaménagement de 8 km supplémentaires de berges du Parc Bleu de Seine
- Création de l'Avenue Parc de la RD20
- Parcs, forêts et gares mieux connectés entre eux



Arborer

- 30 000 arbres plantés
- 10 arbres labellisés remarquables
- Inventaire des arbres remarquables actualisé



Adapter

- 3 parcs autonomes
- Rafraîchissement généralisé des parcs



Partager

- 500 animations nature par an
- Création de l'événement départemental « La nuit des parcs »

